



COMPTE- RENDU DE LA SEANCE DU 15/10/2020

L'an deux mille vingt, le quinze octobre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 octobre 2020, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur WEBER Luc Maire.

Etaient présents : Mmes LELOUP, SCHULER, LEMAITRE, MOIRET, MM WEBER, DEMANGEOT, DURDON, THEYSGEUR, CAPERONIS

Absents excusés : Mme TROTTI a donné pouvoir à Mme SCHULER, M GOMES a donné pouvoir à Mme Lemaître

Secrétaire de séance : M CAPERONIS

Après lecture, le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu qui n'appelle aucune observation.

Motion relative à l'amélioration du service du trésor public de Courtenay

Vu l'exposé de M le Maire, qui relève une pénurie de personnel au niveau du Trésor Public sis à Courtenay, entraînant des retards conséquents dans le traitement des affaires comptables, le Conseil Municipal :

- **ALERTE** les services de la préfecture, de la sous-préfecture et des finances sur le manque de personnel du Trésor Public ;
- **EMET** le vœu d'un rétablissement rapide de la situation des services du Trésor Public à Courtenay ;
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Proposition membres CIID

Vu l'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI) qui prévoit la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) pour les établissements publics de coopération intercommunale ;

Le Maire informe le Conseil municipal, qu'il convient de proposer une liste de noms de contribuables pour siéger à la CIID. Celle-ci est chargée de rendre un avis sur l'évaluation foncière des biens des

entreprises situées sur le territoire de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE la liste des délégués suivants :

- Titulaire : Mme LELOUP Thérèse
- Suppléant : Mme SCHULER Denise

Renouvellement contrat Segilog

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler pour 3 ans le contrat d'acquisitions de logiciels et prestations de services auprès de Segilog à compter du 15/05/2020.

Délégué CLECT

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

M le Maire informe que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission principale d'évaluer les transferts de charges communales à l'EPCI.

Elle est chargée par là même de garantir une répartition financière équitable entre les communes et l'intercommunalité, ainsi que la neutralité budgétaire du régime fiscal. Les communes seront représentées à hauteur d'un délégué par tranche de 1 500 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE le délégué suivant pour siéger au sein de la CLECT:

- Luc WEBER

Divers

Le CM accepte le virement de crédits suivant sur le BP Assainissement 2020 :

Cpte 61523 : -132 €

Cpte 706129 : +132 €

Le Conseil Municipal, ayant reçu un exemplaire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du syndicat des eaux de la Cléry et du Betz, est appelé à l'approuver ou non. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce rapport.

Monsieur le Maire fait part au CM du montant des subventions qui ont été accordées par le Département à la commune pour différents travaux prévus.

Pour info, il fait part au CM des noms des membres de la commission communale des impôts directs retenus par la DGFIP.

Le Maire,



Le Secrétaire,